

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
22 JUIN 2015 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 15-06-03

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-06-03

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of June 22, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 5 et 9 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 38.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mai 2015 et de la réunion extraordinaire du 8 juin 2015

RÉSOLUTION N° 15-06-04

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mai 2015 et de la réunion extraordinaire du 8 juin 2015

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mai 2015 et de la réunion extraordinaire du 8 juin 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mai 2015 et de la réunion extraordinaire du 8 juin 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-06-04

Subject: Adoption of Minutes of May 25, 2015 Regular Meeting and June 8, 2015 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 25, 2015 and Special Meeting of June 8, 2015 have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 25, 2015 and Special Meeting of June 8, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - ressources humaines
- .2 Permis et certificats
- .3 Liste des commandes - mai - 5 000 \$
- .4 Liste des commandes - mai - \$25,000
- .5 Liste des achats
- .6 Liste des chèques
- .7 Rapport d'activités - Centre local de développement Les 3 Monts
- .8 État des revenus et dépenses
- .9 Rapport indicateurs de gestion

6. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 15-06-05

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

RESOLUTION N° 15-06-05

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2015;

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2015;

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Postes Canada - boîtes postales communautaires

RÉSOLUTION N° 15-06-06

Objet : Postes Canada - boîtes postales communautaires

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé son intention de cesser le service de livraison du courrier à domicile en faveur de l'implantation de boîtes postales communautaires;

ATTENDU QUE cette décision fait actuellement l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale dans le dossier T-2263-14;

ATTENDU QUE les Villes de Montréal, de Laval et de Longueuil ont déjà annoncé leur intention d'intervenir dans ce dossier afin de faire valoir le point de vue des municipalités sur cet enjeu;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal ont été invitées à participer à cette démarche;

ATTENDU QUE l'implantation des boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville se fera sur la propriété publique municipale;

ATTENDU QUE l'implantation de boîtes postales communautaire sur le territoire de la Ville soulève des préoccupations légitimes des citoyens en matière d'accessibilité et de sécurité, particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt des citoyens de contester la décision de Postes Canada;

RESOLUTION N° 15-06-06

Subject : Canada Post - community mailboxes

WHEREAS Canada Post has announced its decision to cease door-to-door mail delivery in favor of community mailboxes;

WHEREAS this decision is currently being challenged before the Federal Court in file T-2263-14;

WHEREAS the cities of Montreal, Laval and Longueuil have already announced their intention to intervene in this file to present the municipal point-of-view on this issue;

WHEREAS all municipalities on the island of Montreal have been invited to participate in this action;

WHEREAS that community mailboxes will be installed on municipal public property;

WHEREAS that the installation of community mailboxes raises legitimate concerns for our citizens regarding accessibility and security, especially for elders and persons with limited mobility;

WHEREAS that it is in the interest of our citizens to oppose the decision of Canada Post;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De demander à la Cour fédérale d'accorder à la Ville le statut d'intervenant dans le dossier Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation (T-2263-14);

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.c.r.l. à cette fin;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ (taxes incluses), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Demande de subvention - Centre sportif

RÉSOLUTION N° 15-06-07

Objet : Demande de subvention - Centre sportif

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU l'absence d'information concernant le projet de Centre sportif;

ATTENDU l'absence de consultation des citoyens de Ville Mont-Royal sur les différences options envisageables pour l'accueil des activités sportives et récréatives (option 1 : Centre récréatif actuel; option 2 : piscine intérieure; option 3 : Centre sportif multifonctionnel)

ATTENDU l'absence d'une évaluation des coûts des différents scénarios et de leur impact sur la dette à long terme;

ATTENDU les nombreuses réserves émises par les citoyens quant à l'opportunité de se doter d'un centre sportif;

Il est proposé de ne pas déposer de demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III du MELS ;

De retirer ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 22 juin 2015 .».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To petition the Federal Court to be granted status as intervener in the case of Canadian Union of Postal Workers vs. Canada Post Corporation (T-2263-14);

To mandate the law firm Bélanger Sauvé, LLP, for this purpose;

To authorize an expense for the amount of \$ 5,000 (taxes included) including as needed all accessory costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-06-07

Subject : Grant application - Sports Center

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

“CONSIDERING the lack of information about the Sports Centre project;

CONSIDERING the lack of consultation of the citizens of Town of Mount Royal regarding the various conceivable options for venues for sports and recreational activities (option 1: current recreation centre; option 2: indoor pool; option 3: multi-purpose sports centre);

CONSIDERING the lack of evaluation of the costs of the various scenarios and their impact on the long-term debt;

CONSIDERING the many reservations expressed by citizens regarding the prospect of building a sports centre;

It is moved not to submit an application for a grant under the Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III) of the MELS;

To strike this item from the agenda of the Council meeting of June 22, 2015.”.

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à soumettre et à signer les demandes de subvention et documents relatifs au projet de construction d'un centre sportif, auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville;

De confirmer le paiement par la Ville de Mont-Royal de sa part des coûts admissibles au projet et des coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 15-06-08

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er mai au 31 mai 2015:

Salaires et avantages sociaux:	2 024 871 \$
Fournisseurs:	822 861 \$
Quote-part agglomération de Montréal:	22 208 952 \$
Achat d'eau:	292 226 \$
Frais de financement:	17 353 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme :	150 500 \$
Total des déboursés:	25 516 763 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Town Manager to submit and sign the grant application and documents for the construction of a sports center project within the Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase III of the Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche, the whole in the best interests of the Town;

To confirm the payment by the Town of its share of admissible project costs and of the continued exploitation costs.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 15-06-08

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between May 1st and May 31st, 2015:

Salaries and fringe benefits:	\$2,024,871
Suppliers:	\$822,861
Urban Agglomeration of Montreal apportionment:	\$22,208,952
Water purchase:	\$292,226
Financing costs:	\$17,353
Principal reimbursements – long term debt:	\$150,500
Total disbursements:	\$25,516,763.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 15-06-09

Objet : Affectation des surplus accumulés

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU l'absence d'information concernant le projet de centre sportif;

ATTENDU l'absence de consultation des citoyens de Ville Mont-Royal sur les différences options envisageables pour l'accueil d'activités sportives et récréatives (option 1 : Centre récréatif actuel; option 2 : piscine intérieure; option 3 : centre sportif multifonctionnel);

ATTENDU l'absence d'une évaluation des coûts des différents scénarios et de leur impact sur la dette à long terme;

ATTENDU les nombreuses réserves émises par les citoyens quant à l'opportunité de se doter d'un centre sportif;

Il est proposé que le surplus de 2.5M \$ soit affecté à la réserve financière pour le remboursement de la dette et non au projet de construction d'un centre sportif. ».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter 983 401 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal au remboursement par anticipation du fonds de roulement;

D'affecter 500 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal à la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme;

D'affecter 400 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal au financement des interventions opérationnelles dues à la lutte contre l'agrile du frêne;

D'affecter 1 056 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal aux activités d'investissements;

RESOLUTION N° 15-06-09

Subject : Accumulated Surplus

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

“CONSIDERING the lack of information regarding the sports centre project;

CONSIDERING the lack of consultation of the citizens of Town of Mount Royal regarding the various conceivable options for venues for sports and recreational activities (option 1: current recreation centre; option 2: indoor pool; option 3: multi-purpose sports centre);

CONSIDERING the lack of evaluation of the costs of the various scenarios and their impact on the long-term debt;

CONSIDERING the many reservations expressed by citizens regarding the prospect of building a sports centre;

It is moved that the \$2.5 million surplus be appropriated to the financial reserves for paying down the debt and not to the project to build a sports centre.”.

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$983,401 from the Town's accumulated surplus to the reimbursement by anticipation of the Operating fund;

To appropriate \$500,000 from the Town's accumulated surplus to the financial reserve to the reimbursement of the long term debt;

To appropriate \$400,000 from the Town's accumulated surplus to the financing of the operational response due to the fight against the emerald ash borer;

To appropriate \$1,056,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities;

D'affecter 2 500 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal aux activités d'investissements pour financer un projet de construction d'une infrastructure dédiée à des activités récréatives et sportives;

D'affecter, le 1er septembre 2015, 2 562 000 \$ du surplus accumulé de la Ville de Mont-Royal pour le financement des activités d'investissement reliées au remplacement des véhicules et équipements lourds des années 2013-2014-2015-2016 et 2017.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

11. Refonte du site web

RÉSOLUTION N° 15-06-10

Objet : Refonte du site web

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal souhaite redévelopper son site web;

ATTENDU QUE huit ans se sont écoulés depuis la dernière mouture, sur fond d'une technologie qui évolue rapidement, et que les sites web d'aujourd'hui s'adaptent notamment à tous les formats d'écran ("adaptive design");

ATTENDU QUE l'offre de Kryzalid respecte les demandes du devis spécial préparé par la Ville et se révèle conforme aux critères de son système de pondération et d'évaluation des offres;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 95 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis pour la refonte du site web de la Ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

D'accorder à Kryzalid le mandat de services professionnels (SMI-2015-29) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au montant de 90 439,34 \$, taxes incluses, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage après l'évaluation des offres et ce, conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 95 000 \$, taxes incluses, au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans;

D'imputer cette dépense comme suit:

To appropriate \$2 500,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities for financing a construction project of an infrastructure dedicated to recreation and sports activities;

To appropriate, September 1st, 2015, \$2,562,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities related to the replacement of vehicles and heavy equipment for the years of 2013-2014-2015-2016 et 2017.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 15-06-10

Subject : Website redesign

WHEREAS Town of Mount Royal wishes to redesign its website;

WHEREAS eight years have passed since the current website was created using rapidly evolving technology and modern websites are expected to adapt to all screen formats (adaptive design);

WHEREAS the Kryzalid bid meets the requirements of the special specifications prepared by the Town and satisfies the criteria of its bid evaluation and weighting system;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the expenditure of \$95,000 (including taxes) for the professional services required to redesign the Town website, including all soft costs, if applicable, and to update the triennial capital expenditures program accordingly;

To award to Kryzalid the professional services contract (SMI-2015-29) for the purpose, at the submitted lump sum price, namely \$90,439.34, including taxes, as they received the highest score once the bids were evaluated in conformance with the tendering documents;

To authorize a loan of \$95,000, including taxes, to working capital to cover this capital expenditure and to repay this amount over a five-year period;

To charge this expense as follows:

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation:
Projet : 1164 - Refonte du site web

Compte budgétaire: 22-100-00-761

Contrat : 90 439,34 \$
Crédit : 86 747,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Remplacement de deux regards d'égout

RÉSOLUTION N° 15-06-11

Objet : Remplacement de deux regards d'égout

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 47 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de deux regards d'égout, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie EXCAVA-TECH INC. le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 42 362,54\$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance du projet no.2134 - Reconstruction de trottoirs vers le projet no.2104 - Remplacement de regards d'égout;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1403

Imputation :
Projet 2104 - Remplacement de regards d'égout

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 42 362,54 \$ (taxes incluses)
Crédits : 42 917,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:
Working capital

Appropriation:
Project: 1164 – Redesign of the website

Appropriation account: 22-100-00-761

Contract: \$90,439.34
Credit: \$86,747.66.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-06-11

Subject : Replacement of two sewer manholes

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$47,000 (taxes included) to execute the contract for the replacement of two sewer manholes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to EXCAVA-TECH INC. the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$42,362.54 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a budget transfer of \$30,000 from project # 2134 « Reconstruction de trottoirs » to project # 2104 « Remplacement de regards d'égout »;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-1403

Appropriation:
Project 2104 - « Remplacement de regards d'égout»

Budget account : 22-300-00-711

Contrat : \$42,362.54 (taxes included)
Crédits : \$42,917.28.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Décorations de Noël extérieures

RÉSOLUTION N° 15-06-12

Objet : Décorations de Noël extérieures

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 60 000 \$ pour l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à SERVICES MRO INC. le contrat (C-2015-08) aux prix unitaires soumis, pour la somme totale de 57 418,52 \$ (taxes incluses) pour l'année 2015, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) périodes subséquentes, soit les années 2016 et 2017 conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-761-00-457 - Services externes – décoration de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-06-12

Subject : Exterior Christmas Decorations

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$60,000 for the installation and removal of exterior Christmas decorations, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SERVICES MRO INC. the contract (C-2015-08), with the unit prices submitted, for the total amount of \$57,418.52 (taxes included) for 2015, with renewal option at the Town's discretion for the next two (2) subsequent years, namely 2016 and 2017, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-761-00-457 - "Services externes – décoration de Noël".

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Modification de la résolution n°15-03-13 relative à des travaux de plomberie

RÉSOLUTION N° 15-06-13

Objet : Modification de la résolution n°15-03-13 relative à des travaux de plomberie

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De modifier la résolution n°15-03-13, en remplaçant le numéro de contrat initialement "C-2012-39" par le numéro de contrat "C-2013-38".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-06-13

Subject : Modification to resolution no. 15-03-13 concerning Plumbing services

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To modify the resolution No. 15-03-13, replacing the contract number "C-2012-39" by the contract number "C-2013-38".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase IV

RÉSOLUTION N° 15-06-14

Objet : Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase IV

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 165 000 \$ (taxes incluses) pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme MGB ASSOCIÉS INC. le contrat (C-2015-50) à cette fin, au prix soumis, soit 149 983 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1501

Imputation :
Projet : 2 045 (PTI 2015) - Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-06-14

Subject : Masonry repairs - municipal workshops - Phase IV

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$165,000 (taxes included) for masonry repairs - municipal workshops, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the lowest conforming tenderer MGB ASSOCIÉS INC. the contract (C-2015-50) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$149,983 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-law E-1501

Appropriation:
Project : 2 045 (PTI 2015) - "Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde"

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Fourniture et livraison de matériel d'égout - cadres de fonte

RÉSOLUTION N° 15-06-15

Objet : Fourniture et livraison de matériel d'égout - cadres de fonte

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 922.94 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel d'égout pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION NIVEX INC. le contrat SMI-2015-25 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 86 922.94 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

RESOLUTION N° 15-06-15

Subject : Supply and delivery of sewage materials - ductile frames

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$86,922.94 (taxes included), for the supply and delivery of sewage materials for the period of July 1st, 2015 to June 30th, 2016, which includes, as needed, all accessory costs

To award to CONSTRUCTION NIVEX INC. the contract SMI-2015-25 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$86,922.94 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015 et 2016;

Imputation :
02-415-00-642 « Matériel d'égout » 86 922.94 \$
(taxes incluses);

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:
Operating Budget 2015 and 2016;

Appropriation:
02-415-00-642 "Matériel d'égout" \$86,922.94
(taxes included);

For 2016, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-06-16

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

ATTENDU le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le bien collectif que constituent les vues urbaines de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le bien collectif que constitue l'architecture caractéristique des phases de développement (phases I, II et III inscrites au PIIA) de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le rôle du CCU de promouvoir et de préserver le cadre bâti, les vues urbaines et le couvert végétal de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU QUE certains dossiers émanant de la séance du CCU du 22 mai 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

- 351 Glengarry: la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain (plus de 30%)
- 152 Jasper: la proposition d'agrandissement va mener à une augmentation du volume bâti et de la hauteur et engendrer un bris d'harmonie avec le paysage bâti environnant (streetscape);

RESOLUTION N° 15-06-16

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

“CONSIDERING the garden city character of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the public good constituted by the townscapes of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the public good constituted by the architecture characteristic of the development phases (phase I, II and III as described in the PIIA) of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the role of the CCU to promote and preserve the built environment, townscapes and vegetation cover of Town of Mount Royal;

WHEREAS some files from the May 22, 2015, CCU meeting are problematic, namely the following residential properties:

- 351 Glengarry: the disappearance of a significant portion of the vegetation cover from the back part of the property (more than 30%);
- 152 Jasper: the expansion proposal will lead to an increase in the building volume and height and disrupt the harmony of the surrounding streetscape;

ATTENDU QUE certains dossiers émanant de la séance du CCU du 29 mai 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

- 446 Barton : la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain (plus de 30%)
- 53 Morrison: la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain (plus de 30%)
- 64 Beverly : la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain (environ 50%)
- 130 Linwood dont le couvert végétal de la partie arrière du terrain est pratiquement inexistant;

ATTENDU QU'un dossier émanant de la séance du CCU du 5 juin 2015 pose problème, à savoir à la résidence suivante :

- 143 Thornton : la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain;

ATTENDU QU'un dossier émanant de la séance du CCU du 19 juin 2015 pose problème, à savoir la résidence suivante :

- 168 Carlyle : une maison de typologie faubourienne typique dont la valeur architecturale est très élevée et pour laquelle les modifications à apporter doivent demeurer minimales et respecter strictement les caractères d'implantation et d'intégration relatifs à sa typologie conformément au règlement 1317 (PIIA). La proposition est inacceptable puisqu'elle contrevient au règlement 1317;

Il est proposé de retirer tous les dossiers énumérés plus haut de la proposition apparaissant au point URBANISME et de les retourner au CCU pour des bonifications et les rendre plus conformes aux caractéristiques particulières de Ville Mont-Royal décrites dans les attendus. ».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 22 mai 2015, du 29 mai 2015 du 5 juin 2015 et d'un dossier du 19 juin 2015 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

WHEREAS some files from the May 29, 2015, CCU meeting are problematic, namely the following residential properties:

- 446 Barton: the disappearance of a significant portion of the vegetation cover from the back part of the property (more than 30%);
- 53 Morrison: the disappearance of a significant portion of the vegetation cover from the back part of the property (more than 30%);
- 64 Beverly: the disappearance of a significant portion of the vegetation cover from the back part of the property (approximately 50%);
- 130 Linwood, where the vegetation cover of the back part of the property is practically non-existent;

WHEREAS a file from the June 5, 2015, CCU meeting is problematic, namely the following residential property:

- 143 Thornton: the disappearance of a significant portion of the vegetation cover from the back part of the property;

WHEREAS a file from the June 19, 2015, CCU meeting is problematic, namely the following residential property:

- 168 Carlyle: a typical Faubourg-style house whose architectural value is very high and for which the alterations to be made must remain minimal and comply strictly with the planning and integration criteria for this style as defined in By-law No. 1317 (PIIA), the proposal being unacceptable because it violates By-law No. 1317;

It is moved to strike all the above-mentioned files from the motion appearing under the URBAN PLANNING heading and to send them back to the CCU for improvement and to bring them more in line with the special characteristics of Town of Mount Royal described in the considering clauses above.”.

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the May 22, 2015, May 29, 2015, June 5, 2015 and one file of June 19, 2015 meetings of the Planning Advisory Committee;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 22 mai 2015:

Plan N°1 : 1301, Canora pour « Rénovation de la façade principale »;

Plan N°2 : 75, Dobie pour « Agrandissement; renouveler le permis existant »;

Plan N°3 : 1540, Norway pour « Modification extérieure : Agrandir une ouverture pour une porte patio »;

Plan N°4: 60, Simcoe pour « Créer une nouvelle fenêtre dans le mur latéral »;

Plan N°5 : 56, Cornwall pour « Éliminer une cheminée »;

Plan N°6 : 29, Roselawn pour « Agrandissement arrière, rénovation en façade et vestibule – Les rénovations arrière et latérale seulement ont été approuvées »;

Plan N°7 : 351, Glengarry pour « Modification au plan approuvé- Terrasse et pergola en bois (plan agrandi); Suggestion : éléments supérieurs plats au lieu de pentus pour la pergola »;

Plan N°9: 2071, Lucerne pour « Re-soumission des plans modifiés pour les modifications des ouvertures sur l'arrière – enlever une fenêtre et ajouter une porte patio et terrasse »;

Plan N°10 : 133, Wicksteed pour « Modification au permis émis - terrasse »; « Sous réserve d'éliminer les problèmes de Code civil; les pentes du toit doivent être à l'opposé de la proposition ou orientées vers la cour arrière »;

Plan N°13 : 2234, Kildare pour « Ajout au permis – fenêtre sur le mur latéral »;

Plan N°15 : 152, Jasper pour « Agrandissement »; « Sous réserve de réaliser l'option N°1 en respectant les restrictions de hauteur ou de réaliser l'option N°2 en respectant une pente continue sans changement de pente en longueur »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 mai 2015:

Plan N°1 : 603, Inverness pour « Remplacement d'une fenêtre par une porte-patio et reconstruction de la terrasse »; « Sous réserve : le balcon est à moins de 4 pieds de la ligne de propriété, un écran visuel de 6 pieds face à la ligne mitoyenne est donc requis »;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 22, 2015:

Plan No.1: 1301 Canora for " Front façade renovation";

Plan No.2: 75 Dobie for "Addition; to renew the existing permit ";

Plan No.3: 1540 Norway for "Exterior modification: enlarge an opening for a patio door";

Plan No.4: 60 Simcoe for "Creating a new window in the side wall";

Plan No.5: 56 Cornwall for "Removal of a chimney";

Plan No.6: 29 Roselawn for "Rear addition, front façade renovation and vestibule - Rear and side renovations only are approved ";

Plan No.7: 351 Glengarry for "Modification to the approved plan – deck and wooden pergola (enlarged plan); Suggestion: pergola to have flat top members, not sloped";

Plan No.9: 2071 Lucerne for "Resubmission of modified plans for rear openings' modifications – remove a window and add a patio door and deck";

Plan No.10: 133 Wicksteed for "Modification to issued permit - deck"; " Subject to: To eliminate civil code issues; sloping of roof to be opposite of proposal or directed towards the rear yard";

Plan No.13: 2234 Kildare for " Addition to permit – window on the side wall";

Plan No.15: 152 Jasper for "Addition"; "Subject to: Option #1; with meeting the height restriction or Option #2 with continuous slope with no change in slope on length";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 29, 2015:

Plan No.1: 603 Inverness for "Replacing a window by a patio door and rebuilding the deck"; "Subject to: balcony is less than 4ft from property line so a 6ft visual screen is required facing mitoyen line";

Plan N°3 : 349, Lethbridge pour « modifications aux façades – Changer les finis et ajout d'une terrasse »;

Plan No.3: 349 Lethbridge for "Modifications to the façades – Changing the finishes and adding a deck";

Plan N°5 : 446, Barton pour « Terrasse en pavé uni »;

Plan No.5: 446 Barton for "uni-stone deck";

Plan N°6 : 53, Morrison pour « Terrasse arrière en béton »;

Plan No.6: 53 Morrison for "Concrete rear deck";

Plan N°7 : 1932, Rockland pour « Terrasse en pavé uni »;

Plan No.7: 1932 Rockland for "uni-stone deck";

Plan N°8 : 180, Beverley pour « Rénovation des façades- changer le revêtement de bois pour des panneaux d'aluminium »;

Plan No.8: 180 Beverley for "Renovating the facades – Changing the wood siding to aluminium panels";

Plan N°10 : 519, Lazard pour « Modification au permis – ouvertures et élimination de la lucarne »;

Plan No.10: 519 Lazard for "Modification to the permit – Openings and removal of the dormer";

Plan N°11 : 64, Beverley pour « Terrasse en bois et béton »;

Plan No.11: 64 Beverley for "Wood and concrete deck";

Plan N°12 : 455, Beverley pour « Modification de la façade : nouveau revêtement »; Option N°1

Plan No.12: 455 Beverley for "Modification to the front façade: new siding"; Option #1

Plan N°13 : 130, Linwood pour « Terrasse en pavé uni »;

Plan No.13: 130 Linwood for "uni-stone deck";

Plan N°14 : 5445, Paré pour « Panneau des échantillons et plans - Rénovation majeure et agrandissement pour nouvelle occupation/usage – préliminaire »;

Plan No.14: 5445 Paré for "Samples' panel and plans – major renovation";

Plan N°15 : 346, Lazard pour « Rénovation extérieure – Changer le déclin au 2ème étage et changer la toiture des 2 marquises sur l'avant »; Sous réserve : « d'effiler ou de carrer la colonne ronde tel que sur l'exemple soumis »;

Plan No.15: 346 Lazard for "Exterior renovation – Changing the siding to the 2d floor and changing the roofs of the 2 front canopies"; Subject to: "the round column to be tapered as per example submitted or square";

Plan N°16 : 133, Wicksteed pour « Re-soumission pour la note 'sujet à...' »; « Tel que soumis, mais le commentaire précisant que le propriétaire est responsable d'assurer que l'eau ne s'écoulera pas vers le voisin est maintenu ».

Plan No.16: 133 Wicksteed for "Resubmission for the note 'subject to...'"; "As submitted, but maintain comment that owner is responsible to ensuring there is no water run off to neighbour".

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 5 juin 2015:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 5, 2015:

Plan N°3 : 116, Surrey pour « Agrandissement »;

Plan No.3: 116 Surrey for "Addition";

Plan N°4 : 170, Simcoe pour « Modification extérieure et nouvelle terrasse »; « Sous réserve : que le porche fermé soit du même bois de cèdre naturel »;

Plan No.4: 170 Simcoe for "Exterior modification and new deck"; "Subject to: enclosed porch to be same natural cedar wood";

Plan N°5 : 546, Chester pour « Modification au permis émis – déjà construit – Panneaux d'aluminium à la verrière au lieu de l'acrylique »;

Plan No.5: 546 Chester for "Modification to issued permit – already built – Aluminium panel to the glass canopy";

Plan N°6 : 2155, Macneil pour « garde-corps en métal et verre pour le perron extérieur »;

Plan No.6: 2155 Macneil for "Metal and glass railing for the exterior stoop";

Plan N°8 : 5950, Côte-de-Liesse pour « Modification du mur principal – créer des ouvertures dans le mur avant »;

Plan N°9 : 218, Lazard pour « Terrasse en bois, remise et clôture »;

Plan N°10 : 1301, Canora pour « Approbation finale de la restauration des façades et des matériaux »; Sous réserve : « le jaune doit être un peu plus crème clair au lieu du jaune vif soumis » ;

Plan N°11: 515, Rockland pour « Modification de la façade – Projeter de 3' le soffite en façade »; Sous réserve de : « L'avancée du toit ne doit pas être alignée au toit existant mais être en retrait d'un pied »;

Plan N°12 : 285, Beverley pour « Balcon, pergola et terrasse en pavé uni »;

Plan N°13 : 152, Jasper pour « Agrandissement »;

Plan N°15 : 618, Lazard pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°16 : 143, Thornton pour « Remplacer la fenêtre en saillie et construction d'un nouveau cabanon avec pergola »; La pergola est refusée, elle doit respecter les 2 mètres de la ligne de propriété »;

Plan N°17 : 153, Chester pour « Modification de la fenêtre en saillie latérale »;

Plan N°20 : 485, Fenton pour « Agrandissement arrière (1 étage) »;

Plan N°22 : 386, Portland pour « Modifier 3 ouvertures dans le mur pour des fenêtres et porte patio »;

Plan N°24 : 645 Mitchell pour « Installer un écran visuel sur la terrasse existante »;

Plan N°25 : 10-12, Wicksteed pour « Modifier 2 ouvertures pour des portes françaises au 2ème étage »;

Plan N°26 : 2495, Duncan pour « Remplacement de la station d'échantillonnage de la qualité de l'air »;

Plan N°28 : 1128, Waterloo pour « Remplacer la fausse pierre sur la façade avant par de la pierre St-Marc »;

ET

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 19 juin 2015:

Plan No.8: 5950 Côte-de-Liesse for "Modification to the front wall – create openings in the front wall";

Plan No.9 : 218 Lazard for "Wooden deck, cabana and fence";

Plan No.10: 1301 Canora for "Final approval of the facades renovations and materials"; Subject to: "yellow to be a lighter yellow cream color instead of the bright yellow submitted";

Plan No.11: 515 Rockland for "Modification to the façade – Bring out the front soffit on 3' "; Subject to: "Roof projection not to align with existing must be min. 1ft behind";

Plan No.12: 285 Beverley for "Paved balcony, pergola and deck";

Plan No.13: 152 Jasper for "Addition";

Plan No.15: 618 Lazard for "Rear addition";

Plan No.16: 143 Thornton for "Replacing the bay-window and install a new cabana with a pergola"; "Pergola refused must respect 2m from property line";

Plan No.17: 153 Chester for "Modification to the side bay-window";

Plan No.20: 485 Fenton for "Rear addition (1 storey);

Plan No.22: 386 Portland for "Modification of 3 wall openings to windows and patio door";

Plan No.24: 645 Mitchell for " Installation of a deck screen on the existing deck";

Plan No.25: 10-12 Wicksteed for "Modifying 2 openings to French doors on the 2d floor";

Plan No.26: 2495 Duncan for "Replacing the air quality sampling sites";

Plan No.28: 1128 Waterloo for "Replacing the fake stone on the front façade by St-Marc stone";

AND

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan that has been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 19, 2015:

Plan N°1 : 168, Carlyle pour « Re-soumission de l'agrandissement arrière »; Sous réserve de: « l'approbation finale de la couleur »;

Plan No.1: 168, Carlyle for "Resubmission of the rear addition"; Subject to: "approval of final color sample".

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°6 : 343, Brookfield pour « Tel que construit - stuc dans le pignon avant », ayant été refusé par le CCU lors de sa réunion du 14 février 2014 et par le conseil lors de sa réunion tenue le 3 mars 2014.

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plan No.6: 343 Brookfield for "As built - stucco on front gable", that had been the subject of a refusal by the CCU at its meeting held on February 14, 2014 and a refusal by council at its meeting of March 3, 2014.

ET

AND

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 mai 2015:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 29, 2015:

Plan N°9 : 180, Jasper pour « Agrandissement du 2ème étage sur un 'demi-niveaux - split level' »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'esprit du règlement qui protège les maisons 'demi-niveaux' : 63.2 L'agrandissement modifiant le nombre d'étages d'une habitation à demi-niveaux ne peut s'effectuer que sur la façade arrière. La façade avant doit respecter un nombre d'étage de 1.5 caractérisant une habitation de type demi-niveaux n'est pas respecté; le deuxième étage et le balcon tels que présentés sont très visibles »;

Plan No.9: 180 Jasper for "Addition to the 2d floor on a split-level"; REFUSED for the following reasons: " Spirit of the By-law to protect split-level homes: « 63.2 L'agrandissement modifiant le nombre d'étages d'une habitation à demi-niveaux ne peut s'effectuer que sur la façade arrière. La façade avant doit respecter un nombre d'étage de 1.5 caractérisant une habitation de type demi-niveaux. » is not being respected; the 2nd floor addition and balcony as presented and designed are very visible";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 5 juin 2015:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 5, 2015:

Plan N° 19 : 29, Roselawn pour « Agrandissement arrière et rénovation de la façade et construction d'un vestibule »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pas d'agrandissement ou de modifications de l'entrés. Si un vestibule ou auvent agrandi est désiré, il faut s'inspirer des rénovations faites sur l'entrée de Beverley ».

Plan No.19: 29 Roselawn for "Rear addition and front façade renovation and construction of a vestibule"; REFUSED for the following reasons: "No addition or modifications to entrance. If wanting a vestibule or extended canopy inspire with Beverley entrance renos".

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

- 18. Adoption du Règlement no 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme de la Ville de Mont-Royal no 1408 en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme**

RÉSOLUTION N° 15-06-17

RESOLUTION N° 15-06-17

Objet : Adoption du Règlement no 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme de la Ville de Mont-Royal no 1408 en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme

Subject : Adoption of By-law No. 1408-3 to amend the Town of Mount Royal's Planning Program No. 1408 with respect to the adoption of a Special Planning Program

PROPOSITION D'AMENDEMENT

PROPOSED AMENDMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

« ATTENDU l'absence de vision quant au développement de la zone à revitaliser dans le secteur industriel, à savoir :

Préserver les caractéristiques représentatives de Ville Mont-Royal en inscrivant au PPU :

(1) l'obligation d'identifier un pourcentage significatif (20%-30%) de la superficie de la zone à revitaliser qui sera réservé à l'aménagement de parcs et d'espaces publics à l'image du modèle de Todd développé dans le secteur résidentiel,

(2) l'obligation de respecter des marges de recul suffisantes (15-20 mètres) permettant l'aménagement de corridors verts, de pistes cyclables, de vues urbaines caractéristiques de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'absence de la participation et de l'engagement des citoyens de Ville Mont-Royal dans le développement du PPU proposé, permettant de définir une vision concertée du développement de la zone à revitaliser et d'assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

ATTENDU l'importance des partenaires publics dans la revitalisation de la zone du secteur industriel et leur adhésion au projet (Ministère du Transport du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, agglomération de Montréal, Ville de Montréal, Société de Transport de Montréal, arrondissements de Côte des Neiges-Notre Dame de Grâce et Saint-Laurent, ville de Côte Saint-Luc) ;

ATTENDU l'absence de projets de développement émanant de Ville Mont-Royal qui incluraient une mixité résidentielle et commerciale et qui seraient associés à la revitalisation de la zone du secteur industriel identifiée dans le projet de PPU ;

ATTENDU l'examen par la Commission économique de Montréal du projet d'un promoteur privé visé par la zone faisant l'objet de ce PPU ;

Il est proposé de déposer la proposition apparaissant au point 18 de sorte de :

- sursoir à l'adoption du Projet de règlement No 1408-3 modifiant le Plan d'urbanisme en ce qui a trait à l'adoption du Plan Particulier d'Urbanisme proposé (PPU) ;

- attendre le dépôt du rapport de la Commission économique de Montréal et de ses conclusions (évaluation et viabilité du projet d'un promoteur privé) ;

“CONSIDERING the lack of vision regarding the area to be revitalized in the industrial sector, namely:

To preserve the characteristics representative of Town of Mount Royal by adding to the PPU:

(1) the obligation to identify a significant percentage (20 to 30%) of the surface of the area to be revitalized to be reserved for the development of parks and public spaces in the industrial sector in keeping with the Todd model implemented in the residential sector;

(2) the obligation to provide adequate setbacks (15 to 20 metres), making it possible to develop green corridors, bicycle paths and townscapes characteristic of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the lack of participation and involvement of Town of Mount Royal in the development of the proposed PPU, which would have allowed a concerted vision of the development of the area to be revitalized and to ensure its environmental, social and economic sustainability to be defined;

CONSIDERING the importance of the government partners in the revitalization of the area of the industrial sector and their support for the project (the Ministère du Transport du Québec, the Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, the Urban Agglomeration of Montreal, the City of Montreal, the Société de Transport de Montréal, the Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce and Saint-Laurent boroughs and the City of Côte Saint-Luc);

CONSIDERING the lack of development projects coming from Town of Mount Royal that would include a mix of residential and commercial usage and be associated with the revitalization of the area of the industrial sector identified in the draft PPU;

CONSIDERING the study of the Commission économique de Montréal of the project of a private developer proposed for the area covered by this PPU;

It is moved to drop the motion listed under item 18 in order to:

– Postpone adapting Draft By-law No. 1408-3 to amend Town of Mount Royal's Planning Program No. 1408 with respect to the adoption of a Special Planning Program (PPU);

– Await the issuing of the report of the Commission économique de Montréal and its conclusions (evaluation and viability of the project of a private developer);

- voir à étudier d'autres projets de développement qui incluraient une mixité résidentielle et commerciale et qui seraient associés à la revitalisation de la zone du secteur industriel visée par le projet de PPU ;

- procéder à une consultation des citoyens (référendum) quant aux scénarios qui seront envisagés dans le cadre de la revitalisation d'une zone du secteur industriel. ».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme de la Ville de Mont-Royal no 1408 en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme a été précédé d'un avis de motion donné le 25 mai 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1408-3 modifiant le Plan d'Urbanisme de la Ville de Mont-Royal no 1408 en ce qui a trait à l'adoption d'un Plan Particulier d'Urbanisme.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

19. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le conseiller John Miller fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

20. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

– Study other development projects which would include a mix of residential and commercial uses and be associated with the revitalization of the area of the industrial sector covered by the draft PPU;

– Hold a citizen consultation (referendum) regarding the scenarios developed as part of the effort to revitalize an area of the industrial sector.

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1408-3 to amend the Town of Mount Royal's Planning Program No. 1408 with respect to the adoption of a Special Planning Program was preceded by a notice of motion given on May 25, 2015;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1408-3 to amend the Town of Mount royal's Planning Program No. 1408 with respect to the adoption of a Special Planning Program.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor John Miller reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

21. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 16 et 7 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 58.

22. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 15-06-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21h58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 15-06-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21h58.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy